

# TUNISIE

LE MONDE — Jeudi 3 mai 1984

## TUNISIE : M. Habib Achour « chahuté »

Tunis (Reuter). — Pour la première fois dans l'histoire de l'Union générale des travailleurs tunisiens, M. Habib Achour, son président, a été empêché de prendre la parole au cours du meeting de la centrale syndicale à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai à la Bourse du travail, et a quitté la salle, en raison de manifestations houleuses. Syndicalistes et étudiants manifestaient, en effet, bruyamment, « pour la démocratie à l'intérieur de l'UGTT » et contre « la violence et la répression à l'Université ».

L'hostilité des participants s'explique par la crise que traverse la puissante centrale ouvrière, écartelée entre une base jeune et contestataire et un gouvernement disposé à collaborer avec sa rivalité, l'Union nationale tunisienne du travail, née en février dernier. C'est d'ailleurs la première fois aussi que le 1<sup>er</sup> mai est

fêté à Tunis par deux centrales syndicales et c'est, dans ce contexte, que l'UGTT avait conclu, le 13 avril, un accord de paix sociale avec le gouvernement.

Le syndicat de l'enseignement secondaire, qui a immédiatement dénoncé cet accord, a été suspendu par la direction de l'UGTT, et c'est pour s'élever contre ces méthodes « anti-démocratiques » que les étudiants ont « chahuté » M. Achour. Des étudiants islamistes ont profité de l'occasion pour brandir des banderoles réclamant la libération de leurs camarades arrêtés et s'élever contre « la répression à l'Université ». Il est vrai que les forces de l'ordre sont intervenues, vendredi 27 avril, à l'intérieur de l'Université pour réprimer une manifestation. Les syndicats de l'enseignement supérieur ont protesté et appelé à la grève pour ce mercredi 2 mai.

LE MONDE — Samedi 5 mai 1984

## M. Mzali cherche à désamorcer la crise à l'Université

De notre envoyé spécial

Tunis. — Une délégation d'enseignants de l'université de Tunis a été reçue, jeudi 3 mai, par M. Mohamed Mzali, premier ministre, après qu'une assemblée générale de ces enseignants eut décidé, mercredi, de prolonger d'une semaine une grève commencée lundi. A l'origine de ce mouvement qui associe professeurs et étudiants, se trouvent les incidents survenus le 27 avril (*le Monde* du 3 mai). Ce jour-là, M<sup>me</sup> Mzali, ministre de la famille et de la condition féminine et femme du chef du gouvernement, devait participer à une cérémonie destinée à honorer la mémoire d'un patriote tunisien à l'École des ingénieurs. Des étudiants ayant déclaré sa présence inopportune, M<sup>me</sup> Mzali avait renoncé à son projet. Néanmoins, à la suite de bousculades dans des conditions mal éclaircies, la police est intervenue assez brutalement dans l'enceinte de l'université, ce qui a suscité une protestation des professeurs.

Il semble qu'il y a eu excès de zèle de la part des forces de l'ordre. Un communiqué ambigu du ministre de l'enseignement supérieur insiste « sur la nécessité d'éviter toute action regrettable, d'où qu'elle vienne, et appelle toutes les parties à redoubler d'efforts pour assurer

le succès de l'année universitaire » en cette période où approchent les examens.

En acceptant de rencontrer les syndicats d'enseignants, qui demandaient auparavant à être reçus par le chef de l'Etat, le premier ministre montre son souci de désamorcer toute crise grave dans un pays encore traumatisé par les événements de janvier. M. Mzali assume également les fonctions de ministre de l'intérieur depuis le départ de M. Driss Guiga, dont il paraît peu probable que le procès, pour son rôle lors des événements de janvier, s'ouvre prochainement, bien qu'il ait été annoncé. M. Mzali est secondé par un secrétaire d'Etat à l'intérieur dont les méthodes sont contestées par l'opposition.

Ce mouvement de grève exprime le malaise de l'Université, tout comme le chahut qui a empêché M. Habib Achour de prendre la parole au meeting du 1<sup>er</sup> mai (*le Monde* du 3 mai). Il révèle le fossé qui se creuse entre les responsables des institutions — gouvernement, partis, syndicats — et les éléments les plus « nerveux » de la jeunesse.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

LE MONDE — Jeudi 10 mai 1984

## Tunisie

### LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA SURETÉ NATIONALE EST DÉMIS DE SES FONCTIONS

Tunis (Reuter). — Le président Habib Bourguiba a démis de ses fonctions, mardi 8 mai, M. Ahmed Bennour, secrétaire d'Etat à la sûreté nationale, dans le cadre de l'épuration des services de sécurité liée aux « émeutes du pain » de janvier en Tunisie. Un communiqué précise que M. Bennour quitte également le bureau politique du Parti socialiste destourien (PSD, au pouvoir). On ignore qui le remplacera au gouvernement.

Le procès pour haute trahison de M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur et ancien supérieur de M. Bennour, qui avait été limogé à la suite des « émeutes du pain », est prévu pour début juin, confirme-t-on dans les milieux judiciaires. La plupart des hauts responsables du ministère de l'intérieur au moment des émeutes ont déjà été démis de leurs fonctions.

Le rapport de la commission officielle d'enquête sur les événements de janvier reproche à M. Bennour, alors directeur de la sûreté nationale, de n'avoir pas transmis au chef de l'Etat, au gouvernement et au PSD, les rapports de police qui soulignaient les conséquences graves que pourrait avoir l'augmentation du prix du pain et l'éventualité de troubles.

● *Fin de la grève des enseignants.* Les enseignants de l'université de Tunis ont mis fin à la grève des cours observée depuis une semaine pour protester contre l'intervention de la police à l'intérieur des facultés le 27 avril. (Reuter.)

# Tunisie: l'heure des bilans

HEDI DHOUKAR

**Grande première :  
La presse publie le rapport  
d'enquête sur les émeutes  
du 3 janvier. Il est accablant.  
Et pas seulement pour  
l'ex-ministre de l'Intérieur.**

L'heure en Tunisie est à la résorption de la crise. Depuis la « révolte du pain », qui a abouti concrètement à l'éviction du précédent ministre de l'Intérieur, Driss Guiga, le Premier ministre, Mohamed Mzali, qui a également provisoirement la charge du ministère de l'Intérieur, apparaît comme le principal promoteur de cette « remise en ordre ».

Dans ce contexte, la publication par la presse du texte intégral de la commission d'enquête chargée, par le président Habib Bourguiba, de faire la lumière sur les événements du 3 janvier 1984 — jour où la révolte du pain a gagné la capitale — constitue une véritable « première ». Ses révélations sur l'activité du ministère de l'Intérieur sous la direction de Driss Guiga ne peuvent pas ne pas alarmer l'opinion sur le fonctionnement des structures de l'appareil de l'Etat en général. L'enquête est à cet égard accablante pour l'ex-ministre de l'Intérieur, dont le procès est en préparation. Se trouvant à l'étranger, mais non pas « en fuite », comme il a tenu à le souligner à la presse, Driss Guiga ne sera toutefois

pas présent à son procès parce que, dit-il, il n'a aucune garantie sur son déroulement démocratique. Et quand il était ministre de l'Intérieur ?

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la publication du rapport de la commission d'enquête est ailleurs. Ses auteurs n'ont pas cherché à se borner à mettre en lumière le rôle de Driss Guiga dans les événements qui se sont déroulés dans la capitale. Ils en ont retracé la genèse et soulignent la responsabilité primordiale de la décision prise d'annuler les dispositions de la caisse de compensation des céréales et dérivés, même s'ils ont noté par ailleurs que de nombreux rapports adressés au ministère de l'Intérieur — mettant en garde contre les effets d'une telle mesure — n'ont pas été communiqués au président de la République et au Premier ministre.

Références coraniques à l'appui, les auteurs insistent longuement, dans leur conclusion, sur la nécessité d'établir un contexte d'équité sociale au plan économique pour épargner à la Tunisie de nouveaux soubresauts sanglants. C'est une reconnaissance dont on attend bien sûr une traduction concrète



**Habib Achour**  
Des engagements réciproques

par des décisions au sommet. Ce qui appelle une redéfinition de l'orientation économique et sociale du pouvoir. La publication du rapport suscite de nombreux espoirs légitimes, de même que la lumière crue qu'il jette sur le fonctionnement de certaines structures essentielles de l'Etat fait naître un espoir tout aussi légitime de voir divers abus définitivement éliminés non seulement au sommet, mais aussi et surtout à la base — là où le citoyen est le plus sensible à leurs effets.

Le grand enseignement du rapport réside en tout cas dans l'importance qu'il reconnaît à la base populaire, dont la réaction contre ce qui a été ressenti par elle comme une injustice fut fondamentale, même si elle a été ensuite exploitée dans des desseins politiques et que, comme le note le rapport, « la capitale s'est transformée en un jour [le 3 janvier] de champ d'incidents douloureux en champ de bataille poli-

tique, à laquelle on avait mis une sourdine au début et qui devint claire ce jour-là, pour prendre l'aspect d'une lutte pour le pouvoir et de ce que les commentateurs politiques ont appelé "la guerre de succession". » A partir de cet enseignement et tout en comprenant la nécessité de rétablir la force de la loi, la population, et surtout la jeunesse, est fondée à attendre du pouvoir davantage de compréhension et des assurances sérieuses sur l'avenir.

Un autre aspect de l'absorption de la crise tentée par le gouvernement Mzali réside dans l'accord intervenu avec la centrale ouvrière, l'U.G.T.T., le 13 avril dernier. Cet accord, destiné à instaurer la confiance entre les partenaires sociaux, présente au demeurant de nombreux aspects positifs pour la principale organisation des travailleurs. Il lui reconnaît notamment le droit d'être associée « à l'étude approfondie des grands dossiers socio-économiques du pays ». Ce qui constituait une revendication majeure de l'U.G.T.T. et semble indiquer, si les événements confirment les engagements de l'Etat, que ce dernier envisage une rectification de ses orientations économiques et sociales en faveur de la majorité populaire.

Les engagements de l'U.G.T.T. ne sont pas moindres. En fait, ils ne peuvent se justifier que si l'accord se trouve intégralement respecté par toutes les parties. Cela sans oublier que l'U.G.T.T. doit sauvegarder aux yeux

**Habib Achour**  
Des engagements réciproques

**Driss Guiga**  
« Absent » de son procès, pas « en fuite » !...



de l'opinion son image de centrale légitime et son rôle social fondamental, menacés depuis l'apparition sur la scène de « seconds couteaux » en la personne des syndicalistes dissidents, qui ont fondé leur propre mouvement et aspirent à disputer à l'U.G.T.T. la représentativité des travailleurs en commençant par les désunir.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, plus libre que par le passé, a entrepris deux démarches qui doivent, certes, être appréciées sur leur résultats ; et qui, pour cette raison, laissent le peuple juge en attendant que la pratique d'une démocratie authentique lui restitue sa qualité de source de la légitimité du pouvoir.

H.D.

# Tunisie: l'heure des bilans

HEDI DHOUKAR

**Grande première :  
La presse publie le rapport  
d'enquête sur les émeutes  
du 3 janvier. Il est accablant.  
Et pas seulement pour  
l'ex-ministre de l'Intérieur.**

L'heure en Tunisie est à la résorption de la crise. Depuis la « révolte du pain », qui a abouti concrètement à l'éviction du précédent ministre de l'Intérieur, Driss Guiga, le Premier ministre, Mohamed Mzali, qui a également provisoirement la charge du ministère de l'Intérieur, apparaît comme le principal promoteur de cette « remise en ordre ».

Dans ce contexte, la publication par la presse du texte intégral de la commission d'enquête chargée, par le président Habib Bourguiba, de faire la lumière sur les événements du 3 janvier 1984 — jour où la révolte du pain a gagné la capitale — constitue une véritable « première ». Ses révélations sur l'activité du ministère de l'Intérieur sous la direction de Driss Guiga ne peuvent pas ne pas alarmer l'opinion sur le fonctionnement des structures de l'appareil de l'Etat en général. L'enquête est à cet égard accablante pour l'ex-ministre de l'Intérieur, dont le procès est en préparation. Se trouvant à l'étranger, mais non pas « en fuite », comme il a tenu à le souligner à la presse, Driss Guiga ne sera toutefois

pas présent à son procès parce que, du il, il n'a aucune garantie sur son déroulement démocratique. Et quand il était ministre de l'Intérieur ?

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la publication du rapport de la commission d'enquête est ailleurs. Ses auteurs n'ont pas cherché à se borner à mettre en lumière le rôle de Driss Guiga dans les événements qui se sont déroulés dans la capitale. Ils en ont retracé la genèse et soulignent la responsabilité primordiale de la décision prise d'annuler les dispositions de la caisse de compensation des céréales et dérivés, même s'ils ont noté par ailleurs que de nombreux rapports adressés au ministère de l'Intérieur — mettant en garde contre les effets d'une telle mesure — n'ont pas été communiqués au président de la République et au Premier ministre.

Références coraniques à l'appui, les auteurs insistent longuement, dans leur conclusion, sur la nécessité d'établir un contexte d'équité sociale au plan économique pour épargner à la Tunisie de nouveaux soubresauts sanglants. C'est une reconnaissance dont on attend bien sûr une traduction concrète



**Habib Achour**  
Des engagements réciproques

par des décisions au sommet. Ce qui appelle une redéfinition de l'orientation économique et sociale du pouvoir. La publication du rapport suscite de nombreux espoirs légitimes, de même que la lumière crue qu'il jette sur le fonctionnement de certaines structures essentielles de l'Etat fait naître un espoir tout aussi légitime de voir divers abus définitivement éliminés non seulement au sommet, mais aussi et surtout à la base — là où le citoyen est le plus sensible à leurs effets.

Le grand enseignement du rapport réside en tout cas dans l'importance qu'il reconnaît à la base populaire, dont la réaction contre ce qui a été ressenti par elle comme une injustice fut fondamentale, même si elle a été ensuite exploitée dans des desseins politiques et que, comme le note le rapport, « la capitale s'est transformée en un jour [le 3 janvier] de champ d'incidents douloureux en champ de bataille poli-

tique, à laquelle on avait mis une sourdine au début et qui devint claire ce jour-là, pour prendre l'aspect d'une lutte pour le pouvoir et de ce que les commentateurs politiques ont appelé "la guerre de succession". » A partir de cet enseignement et tout en comprenant la nécessité de rétablir la force de la loi, la population, et surtout la jeunesse, est fondée à attendre du pouvoir davantage de compréhension et des assurances sérieuses sur l'avenir.

Un autre aspect de l'absorption de la crise tentée par le gouvernement Mzali réside dans l'accord intervenu avec la centrale ouvrière, l'U.G.T.T., le 13 avril dernier. Cet accord, destiné à instaurer la confiance entre les partenaires sociaux, présente au demeurant de nombreux aspects positifs pour la principale organisation des travailleurs. Il lui reconnaît notamment le droit d'être associée « à l'étude approfondie des grands dossiers socio-économiques du pays ». Ce qui constituait une revendication majeure de l'U.G.T.T. et semble indiquer, si les événements confirment les engagements de l'Etat, que ce dernier envisage une rectification de ses orientations économiques et sociales en faveur de la majorité populaire.

Les engagements de l'U.G.T.T. ne sont pas moindres. En fait, ils ne peuvent se justifier que si l'accord se trouve intégralement respecté par toutes les parties. Cela sans oublier que l'U.G.T.T. doit sauvegarder aux yeux



**Driss Guiga**  
« Absent » de son procès, pas « en fuite » !...

de l'opinion son image de centrale légitime et son rôle social fondamental, menacés depuis l'apparition sur la scène de « seconds couteaux » en la personne des syndicalistes dissidents, qui ont fondé leur propre mouvement et aspirent à disputer à l'U.G.T.T. la représentativité des travailleurs en commençant par les désunir.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement, plus libre que par le passé, a entrepris deux démarches qui doivent, certes, être appréciées sur leur résultats ; et qui, pour cette raison, laissent le peuple juge en attendant que la pratique d'une démocratie authentique lui restitue sa qualité de source de la légitimité du pouvoir.

H.D.

# M. Driss Guiga se défend de l'accusation de haute trahison portée contre lui

*Accusé de haute trahison à la suite des émeutes de janvier 1984 en Tunisie, M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur, nous a fait parvenir le texte de la lettre qu'il a envoyée au président Bourguiba pour sa défense. Selon M. Guiga, le chef de l'Etat tunisien, après avoir pris connaissance de cette lettre, l'a fait lire devant le bureau politique du Parti socialiste destourien, et a donné des instructions pour qu'elle soit versée au dossier de la Haute Cour de justice.*

Monsieur le Président,

Quand je vous ai quitté, le dimanche 8 janvier 1984, après un entretien chaleureux et paternel, le ministre révoqué que j'étais était plutôt fier du témoignage de reconnaissance que son président venait de lui décerner, soulignant sa fidélité à toute épreuve pendant vingt-sept ans, ajoutant : « *Personnellement, je n'ai rien à vous reprocher.* »

C'est peut-être cela qui m'a donné le courage de ne rien dire, rien faire qui puisse attiser les passions ou puisse être exploité contre mon pays et son régime alors même qu'un tombereau de calomnies invraisemblables étaient déversées sur ma personne et sur mon action.

Mais voici qu'à ma grande surprise et, vous devez le savoir, à la surprise de l'opinion publique tant tunisienne qu'internationale, je suis assigné à comparaître devant une Haute Cour de justice, pour haute trahison ; je me demande ce qui me vaut cet excès d'honneur ou d'indignité.

C'est à vous seul que je peux adresser cette question, car vous êtes à la fois pour moi le recours suprême en toute circonstance et pour tous les Tunisiens le garant de la dignité de la nation et de l'honneur de ses citoyens.

L'accusation portée contre moi est grave, les preuves pour l'étayer sont insignifiantes.

Qu'en est-il ?

C'est bien l'affaire du doublement du prix du pain qui a déclenché la crise grave que vit encore la Tunisie. (...)

Dans cette affaire, j'estime, Monsieur le Président, que la responsabilité du gouvernement est collective, mais l'entêtement du premier ministre devant l'évidence d'une réaction négative a donné aux événements l'ampleur que vous savez.

En homme politique avisé, soucieux de sa carrière, il lui faut un bouc émissaire. On peut le comprendre. Mais je refuse d'assumer ce rôle, et je fais appel à vous pour arrêter le processus engagé et qui n'honore ni notre pays ni son régime. Mais en fin de compte, ce ne sera pas la Haute Cour qui jugera, ce sera l'Histoire.

Car les faits sont clairs.

La commission d'enquête a conscript son intérêt et ses travaux sur ce qui s'est passé à Tunis du 3 au 6 janvier, alors que tout le monde sait que les désordres se sont étendus du 30 décembre au 5 janvier sur au moins 16 gouvernorats et 40 localités. A partir de « faits » décousus, disparates, incohérents, la commission s'est efforcée d'aboutir à des conclusions visiblement pré-établies.

En tout état de cause, aucun des reproches qui me sont faits n'est justifié. Sur le plan de l'information, tous les rapports reçus sont soumis quotidiennement et directement (pour la police et la garde nationale) au premier ministre, sans visa ni triage préalable. En ce qui concerne la création de la préfecture de police, elle a été faite par un conseil interministériel présidé par le premier ministre lui-même (et comprenant MM. Chokir, Kooli et Sayah).

S'agissant d'une prétendue défaillance des services de sécurité, je me dois de rappeler tout d'abord que le premier ministre et moi-même avons été d'accord jusqu'ici, inspirés de la philosophie bourguibiste de l'Etat, pour refuser de faire de notre régime un régime policier. D'ailleurs, devant la télévision française, à l'émission récente « 7 sur 7 », M. Mzali a affirmé avec emphase que ce n'était pas lui qui avait donné l'ordre de tirer. Qui alors ? Vous ou moi ? Si c'est bien de moi qu'il s'agit, alors le premier ministre m'accuse à la fois d'avoir désarmé

les forces de l'ordre... et de leur avoir donné l'ordre de tirer...

En fait, j'ai toujours préconisé le recours à la fermeté sans le recours aveugle et automatique à l'usage des armes.

Il faut dire aussi que l'ampleur et la simultanéité des désordres étaient telles que nos forces de l'ordre ont été dépassées, et c'est à ma demande que le premier ministre a fait intervenir l'armée nationale dès les premiers jours à Kibili, Douz et Kasserine. C'est grâce à cette approche et au sens des responsabilités de nos officiers de sécurité que nous n'avons pas à déplorer un bilan beaucoup plus lourd en victimes.

## Des « calomnies inqualifiables »

A Tunis même, nous étions démunis des réserves de la garde nationale dépêchée au Sud et le déplacement du gouvernement à Ksar-Hellal avait exigé d'autres renforts prélevés sur Tunis. Je dois ajouter que ce n'est pas seulement à Tunis que le premier ministre a été énormément et exagérément pris à parti - ce que je regrette, - mais aussi dans beaucoup d'autres villes comme Sousse, Jendouba, Tozeur, Gabes et Gafsa. Le premier ministre s'était en effet identifié, à la télévision, avec une attitude inébranlable, au maintien de la hausse excessive. Votre rejet de cette attitude a certainement été interprété comme le rejet de la personne du premier ministre actuel.

Mon tort serait-il de vous avoir donné une évaluation réelle de la gravité de la situation alors que le premier ministre s'évertuait à la minimiser. Plus que personne, je suis intervenu auprès de vous pour empêcher le pourrissement de cette situation qu'on me reproche aujourd'hui d'avoir voulu favoriser. Vous-même et la suite des événements m'avez donné raison.

En ce qui concerne les calomnies inqualifiables proférées quant à ma moralité, mes relations, mon comportement et ma gestion des deniers publics, je les rejette avec mépris. J'ajouterais, quand même, que si tous les responsables étaient soumis à une enquête publique sur l'origine de leurs biens, c'est avec plaisir que je m'y soumettrais.

Monsieur le président,

Cette lettre est destinée à me justifier auprès de vous et à me laver des accusations et des calomnies dont je suis l'objet, injustement et dangereusement (...).

Je saisis donc cette occasion pour vous dire, en toute sérénité, que la Tunisie n'est pas sortie de la crise, qu'il s'agit d'une crise profonde dont les derniers événements n'ont été que le révélateur.

La situation reste potentiellement explosive et je n'ai pas l'impression que le premier ministre vous informe correctement sur la réalité des choses dans notre pays.

Je vous adjure de vous pencher d'urgence sur cette situation qui requiert votre attention et votre intervention.

Je reste votre dévoué.

DRISS GUIGA

## Plusieurs centaines de personnes attendent de comparaître en justice

Tunis. — A la vitrine des libraires une place de choix est faite à *la Parole de l'action*, le livre de M. Mzali (*le Monde* du 20 mars). Le premier ministre y raconte son enfance modeste, son goût du travail et son besoin de sport. Il explique sa politique d'arabisation de l'enseignement, mais rend hommage à ses professeurs français. Il assure que, s'il devait emporter seulement quelques livres sur une île déserte, ce seraient des œuvres de penseurs ou de poètes arabes, mais cite Platon et Gide.

Comment retrouver cet « honnête homme » dans celui que la rue continue à présenter comme le responsable de la révolte du pain en janvier et que les notables de l'opposition accablent ? « Un fasciste », dit un adversaire. « Un paranoïaque qui depuis les événements a perdu tout sens de la mesure », affirme un autre, sans se soucier d'être entendu par les voisins dans le restaurant où se retrouve le Tout-Tunis. Après ces aménités, les propos d'un intellectuel paraissent presque charitables : « Le pauvre type, je ne voudrais pas me trouver à sa place. Assumer la fonction de premier ministre en régime présidentiel n'est facile nulle part. Mais, avec Bourguiba, vous imaginez !... » Un ange passe sur tout le non-dit tunisien : le grand âge d'un leader prestigieux mais dont la fin de règne n'en finit pas.

Un observateur au-dessus de la mêlée confie : « Mzali me fait penser à Pompidou. Il aime l'action et la réflexion, la rêverie artistique en solitaire. Les palabres avec la classe politique ou les syndicats le hâssent. »

En matière de palabres, le premier ministre doit actuellement se faire violence. Bien qu'un opposant de gauche affirme que « la situation a été normalisée ici au sens où on l'entend pour parler des pays de l'Est », la contestation n'a nullement cessé après les émeutes du début de l'année. La presse a une plus grande tendance à l'autocensure que les années précédentes, les publications de l'opposition souffrent de mauvais procédés visant à limiter leur diffusion, mais la plupart des mesures d'exception ont été levées. Seul demeure en place un dispositif policier qui permet de multiplier les rafles et les contrôles d'identité.

Les grèves se sont succédé depuis février, celles des instituteurs, des

professeurs de l'enseignement secondaire, des postiers, des employés de la Sécurité sociale. Quelques semaines après la création de l'Union nationale des travailleurs tunisiens (UNTT), centrale syndicale rivale, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) concluait en avril un accord de paix sociale avec le gouvernement. Cette « collaboration » est dénoncée par une partie de la base. Empêché de parler lors du meeting du 1<sup>er</sup> mai, M. Habib Achour, président de l'UGTT, a dû faire exclure vingt-quatre syndicalistes, dont neuf membres du bureau national.

### Le rôle de M. Baccouche

Autre exemple du débordement des appareils syndicaux par les éléments les plus en pointe : la grève à l'université (*le Monde* du 5 mai). Après une incontestable bavure policière lors de la célébration du vingtième anniversaire de la mort du premier polytechnicien tunisien, l'ingénieur Mohamed-Ali Annabi, M. Mzali accepte de recevoir les doyens des facultés, puis le 7 mai des professeurs syndiqués. Certains responsables du Syndicat de l'enseignement supérieur proposent de suspendre la grève après ces promesses d'audience. Ils ne sont pas écoutés par ceux qui n'entendent pas se contenter de déclarations d'intention.

Un homme a sans doute joué un rôle dans le difficile dialogue amorcé entre le premier ministre et des enseignants qui demandaient ni plus ni moins que des « excuses » du pouvoir. Il s'agit de M. Hedi Baccouche, rappelé il y a peu de son poste d'ambassadeur en Algérie pour assumer les fonctions de directeur du PSD (Parti socialiste destourien). Déjà chargé de démocratiser le parti après la révolte syndicale de janvier 1978, puis désavoué, M. Hedi Baccouche est sans doute la personnalité la moins contestée par l'opposition. Il multiplie les contacts pour préparer la relance du PSD. Cette promotion d'un homme qui a déjà accompli deux traversées du désert est une des conséquences importantes tirées des événements de janvier au niveau de l'appareil d'Etat et du parti avec, bien sûr, la chute de M. Driss Guiga,

### De notre envoyé spécial

Dans le rapport de la commission d'enquête constituée par le chef de l'Etat, l'ancien ministre de l'intérieur est présenté comme le principal responsable des émeutes dans le seul but de nuire à un premier ministre dont il convoitait la succession. Aux crimes de haute trahison s'ajoute le délit de corruption. Il est reproché à M. Guiga d'avoir donné la préférence au Brésil pour une commande de blindés passée dans des conditions suspectes. Il y a aussi des charges plus farfelues, par exemple celle d'avoir « disposé de quatre voitures de marques différentes » ou d'avoir fait preuve de « largesses » scandaleuses en distribuant à des collaborateurs des sommes allant de... 15 à 300 francs par mois.

L'instruction se poursuit ce mois-ci. Si comme on le dit le procès s'ouvre en juin pendant le ramadan, M. Guiga sera le second ministre tunisien à comparaître devant la Haute Cour depuis l'indépendance, après M. Ahmed Ben Salah, jugé en 1970.

Même si l'ancien ministre de l'intérieur peut se défendre d'avoir pris la fuite, ayant emprunté le salon d'honneur de l'aéroport après une rencontre avec le chef de l'Etat et le premier ministre, la rupture est aujourd'hui consommée au moins avec ce dernier. Dans l'entourage de M. Mzali, aucun mot n'est trop fort pour qualifier M. Guiga qui, réfugié à Londres, « travaille dans un cabinet d'affaires avec un Saoudien rejeté par la famille royale et s'emploie actuellement à dissuader les milieux européens d'investir en Tunisie ».

Contrairement à ce qui s'est passé au Maroc, les personnes arrêtées pendant ou après les émeutes de janvier n'ont pas encore toutes été jugées. Beaucoup ont été relâchées mais plusieurs centaines de pilleurs et d'incendiaires attendent de comparaître devant les juridictions de droit commun. Une quarantaine d'islamistes sont en garde à vue depuis quatre mois sans avoir rencontré un juge d'instruction ou un avocat.

Il existe en Tunisie, et c'est à l'honneur du régime, une Ligue nationale des droits de l'homme comprenant des enseignants et des membres des professions libérales,

qui va publier incessamment son propre rapport d'enquête sur les événements de janvier. Ce rapport ne conteste guère le chiffre officiel des victimes (quatre-vingt-dix-neuf morts et neuf cent trente-huit blessés), il précise seulement le nom des morts et surtout donne une explication du drame plus étoffée que celle de l'enquête gouvernementale.

« Que pouvons-nous dire aux familles des jeunes islamistes incarcérés quand nous devons bien constater avec elles que nos efforts restent vains, demande un membre de la Ligue. Ce qui se passe actuellement est un défi aux membres de l'opposition qui entendent mener le combat politique sans sortir de la légalité. »

La révolte du pain a eu lieu quelques semaines après que le président Bourguiba eut donné droit de cité au multipartisme (*le Monde* daté 21-22 novembre 1983). A en croire un des animateurs du jeune Mouvement des démocrates-socialistes (MDS), depuis janvier M. Mzali n'a plus qu'un souci, ne pas être accusé de faiblesse par une bourgeoisie inquiète. Certains membres de l'opposition traditionnelle sont les premiers à dire que le pouvoir aurait tout intérêt à reconnaître le Mouvement de la tendance islamique (MTI), comme l'attendent les dirigeants de celui-ci. Dans la mesure où ses dirigeants ne contestent pas tous les acquis du bourguibisme, leur existence légale aurait pour effet d'intégrer au processus démocratique des franges de la population tentées par la radicalisation.

Le MDS, dirigé par M. Ahmed Mestiri, tient un langage mesuré. Il arrive cependant que la base des mouvements d'opposition se comporte avec l'intolérance dont elle reproche au pouvoir de faire une méthode de gouvernement. Ainsi, lors des assemblées générales tenues à l'université, les rares enseignants et étudiants se déclarant membres du PSD sont pratiquement interdits de parole par les islamistes et les « nationalistes démocrates » d'extrême gauche qui occupent la scène devant une majorité apolitique et silencieuse. L'université, fermée « de fait au parti unique », n'est-elle pas, comme le dit un militant, « zone libérée » ?...

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

## Tunisie

### Les procès après les émeutes de janvier

#### DES PEINES DE CINQ A TRENTE ANS DE TRAVAUX FORCÉS ONT ÉTÉ PRONONCÉES

La justice tunisienne a prononcé des peines de cinq à trente ans de travaux forcés contre des jeunes gens reconnus coupables de pillages et d'incendies volontaires au cours des « émeutes du pain » du début janvier, a-t-on appris, mardi 15 mai, dans les milieux judiciaires. Ces procès, qui ont commencé à la fin de la semaine dernière, devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois.

Au cours de l'un d'entre eux, deux jeunes de dix-neuf ans et vingt ans ont été condamnés à trente ans de travaux forcés pour pillage d'un magasin de chaussures et complicité dans un cas d'incendie volontaire dans la capitale, précise-t-on. Deux autres jeunes gens se sont vus infliger dix ans pour pillage. A Tunis, un homme de vingt-cinq ans a été condamné à vingt ans de travaux forcés pour avoir dérobé du matériel de construction dans une école. A Monastir et Sousse, deux hommes ont été condamnés à cinq ans de travaux forcés pour incendie volontaire.

Au total, un millier de personnes avaient été arrêtées pendant les événements pour des délits de droit commun. Un grand nombre d'entre elles ont été relâchées, et le barreau s'attend que trois cents environ comparaitront devant les tribunaux.

D'autre part, deux anciens hauts fonctionnaires de police, adjoints de M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur, ont été arrêtés.

MM. Ezzeddine Idriss, ancien préfet de police de Tunis, et Abdelhamid Skhiri, ancien directeur de la sûreté nationale, avaient été largement cités, aux côtés de M. Guiga, dans le rapport de la commission officielle d'enquête créée après les émeutes du début de l'année. — (Reuter, AFP.)

## TUNISIE

### Visite en France

Le général de brigade Barket, chef d'état-major de l'armée de terre, s'est rendu en visite officielle en France, du 2 au 6 avril, sur l'invitation du général d'armée Imbot, chef d'état-major de l'armée de terre française. Au cours de cette visite, qui a eu pour buts essentiels de présenter l'armée de terre française et certaines de ses composantes, ainsi que des matériels modernes et leur doctrine d'emploi en France, l'accent a été mis, notamment, sur la réorganisation de l'armée de terre française, la formation des officiers, l'aéromobilité et le combat antichar, et l'organisation et le fonctionnement d'un PC de grande unité.

A la tête de sa délégation, qui comprenait le général de brigade El Kateb, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de Tunisie à Paris, le colonel Loghmani, adjoint du général Barket, le lieutenant-colonel Skander, chef du bureau instruction de l'EMAT et le capitaine Courda, aide de camp, le général Barket a eu au cours de son séjour, divers entretiens, avec le général Imbot, puis avec le ministre français de la Défense, M. Charles Hernu.

Lors de son voyage, le général a déposé une gerbe sur la dalle du Soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe (Paris) où un détachement d'honneur du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, sous les ordres du général de division Noiret, commandant la 11<sup>e</sup> division militaire territoriale française et adjoint au général gouverneur militaire de Paris, lui a présenté les armes.

A Saumur, où il s'est rendu en hélicoptère, il a été reçu par le général de division Robert, commandant de l'École d'application de l'armée blindée cavalerie (EAABC), qui lui a présenté l'école, les matériels (AMX-30B2, AMX-10RC, VAB), le centre audiovisuel et le centre tactique, le musée de la cavalerie et celui des blindés, les méthodes d'instruction théoriques et pratiques. A Toulouse-Francazal, il a été accueilli par le général de division Brette, commandant la 11<sup>e</sup> division parachutiste : il a visité le camp de Caylus où lui furent présentés le 5<sup>e</sup> régiment hélicoptères de combat, dans un exercice aéromobile, ainsi que la 11<sup>e</sup> DP, ses missions, son organisation et son aspect opérationnel.

A Compiègne, où il a été accueilli par le général de division Cottreau, directeur de l'école d'état-major, il a eu l'occasion de rencontrer deux groupes de stagiaires, lors de la préparation d'un exercice tactique et pendant une séance d'informatique.

### Mme Indira Ghandi à Tunis

Mme Indira Ghandi, Premier ministre indien et président en exercice du mouvement des pays non-alignés, est venue le 8 avril à Tunis, pour une visite officielle de 24 heures. Elle venait de Tripoli où elle avait eu des entretiens avec les dirigeants libyens. Mme Ghandi devait axer ses consultations sur le conflit irano-irakien, dans la perspective d'une médiation indienne. Elle devait également rencontrer M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, avec qui elle devait aborder le conflit au Moyen-Orient et la question palestinienne.

• La situation du Moyen-Orient et le problème palestinien ont été au centre d'un entretien à Tunis, le 8 avril, entre le secrétaire général de la ligue arabe, M. Chedli Klibi, et le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Wu Xueqian, en visite officielle en Tunisie.

### Création d'une mer intérieure

La Tunisie et l'Algérie étudient le projet de créer une mer intérieure en déviant l'eau de la Méditerranée vers une succession de chotts. Une société tuniso-algérienne a été créée pour l'étude de ce projet.

L'idée de baigner par un vaste plan d'eau d'une longueur d'environ 500 km les immensités désertiques des deux pays à la hauteur du 34<sup>e</sup> parallèle n'est pas récente, ont indiqué à ce sujet des sources informées. Sa relance semble avoir été rendue possible par l'amélioration des rapports algéro-tunisiens depuis le début de 1983. Selon un schéma simplifié, un canal d'une cinquantaine de kilomètres, qui se prolongerait ensuite au milieu des dépressions successives et entre elles, permettrait de relier la Méditerranée du Nord de Gabès, au fond du golfe du même nom, à environ 400 km au Sud de Tunis, à l'extrémité du premier chott, celui d'El Fedjadj. Successivement seraient alimentés en eau de mer et reliés entre eux les chotts Djerid, El Gharsa (moins 17 m), et le vaste chott algérien Maa Al-Harir, entre Tébessa et Touggourt. Selon des indications obtenues antérieurement, un terminal portuaire pourrait être créé à l'extrémité de ce dernier chott. La réalisation du projet, ajoute-t-on, permettrait de modifier les conditions climatiques de cette vaste région désertique, de la dynamiser et d'ouvrir de nouveaux moyens de communication.

• La compagnie aérienne Tunisavia vient de recevoir un avion canadien de Havilland DHC-6 Twin-Otter qui était précédemment en service à la TAT (France). Son numéro de série est le 575.

## Tribune

# Tunisie: la marche à la dignité

Par IBRAHIM TOBAL

Officiellement, le mouvement qui a secoué la Tunisie du 27 décembre 1983 au 12 janvier 1984 a été « une révolte de la semoule ». La grande presse occidentale a complaisamment amplifié cette version. Vaine tentative à mon avis de masquer la vérité, l'essentiel, le moteur de ce nouveau et formidable sursaut d'un peuple. Car, et les explications embarrassées du pouvoir le prouvent *a contrario*, est-ce la première fois que le peuple tunisien descend dans la rue ou exprime, d'une façon ou d'une autre — mais toujours avec cette charge de violence qu'à chaque fois on fait mine de découvrir —, sa revendication principale : la dignité ? Certes, les questions alimentaires, les préoccupations de la vie quotidienne constituent une raison suffisante en soi pour faire se lever les masses. Mais le fait que les soupapes de sécurité ouvertes depuis quelque temps — ce que l'on appelle « l'ouverture démocratique » — n'aient pas fonctionné prouve bien que les revendications matérielles, si importantes, légitimes et conjoncturellement déterminantes soient-elles, n'étaient pas, aux yeux de la Tunisie profonde, frondeuse, rebelle et féconde en combattants et en martyrs, la raison essentielle. Je le répète, il s'agit de dignité — celle d'un peuple dont on cherche à dénaturer l'histoire du mouvement national, à polluer les sources, à couper les racines, un peuple que l'on veut frapper d'amnésie, dont on veut gommer de la mémoire les années de lutte armée (de 1955 à 1957), les multiples insurrections qui se sont succédé de 1958 à nos jours pour les réduire à de bénins accidents de l'histoire ; un peuple dont, d'une main, on flatte la sagesse, la gentillesse et la douceur — qualités certaines, mais interprétées avec une connotation insultante par les marchands de tourisme et les politiciens — et, dont de l'autre, on serre le garrot strangulatoire et émasculant.

Après le cuisant échec de la politique des années 1960 où l'on a voulu, en s'appuyant sur l'appareil coercitif de l'Etat, imposer un mode de production auquel le pays n'était pas préparé, on a ouvert les vannes des finances publiques et du capitalisme mondial au profit des multinationales et d'une bourgeoisie locale encore jeune, mais déjà vorace. Une décennie entière plus tard — pendant laquelle l'expression « décollage économique » revenait comme un credo —, force fut de constater que toutes les promesses ne pouvaient être tenues. Le soulèvement de Gafsa a apporté la preuve que ce décollage était pure illusion. Les équipes gouvernementales se sont, depuis, succédé au chevet d'une économie malade et d'une société de plus en plus récalcitrante.

Mais est-ce en changeant seulement les hommes que l'on change la politique d'un pays ? Le gouvernement actuel ne semble pas en douter qui, en trois ans, a connu de multiples remaniements sans pour autant dégager une ligne où l'ensemble du pays puisse quelque peu se reconnaître. Bien plus grave, le savant dosage des représentants de clans et de régions reste inscrit dans une logique, la même depuis vingt-huit ans. La lutte, tantôt ouverte, tantôt sournoise, pour la succession présidentielle ravive la vieille querelle entre Sahéliens et Tunisois. Ce différend tend, par le jeu des alliances factices et provisoires, à gagner de nouvelles régions du pays aux yeux desquelles on fait miroiter l'espoir d'une promotion économique et d'une participation au pouvoir.

Après avoir négligé, sinon ignoré, le profond déséquilibre régional, les classes politiques dirigeantes découvrent — Gafsa oblige — que le Sud tunisien ne saurait être plus longtemps tenu à l'écart. Ce qui pourrait être interprété positivement si cette brusque sollicitude ne recouvrait pas des préoccupations politiciennes pour les

uns et les autres. En clair, le Sud et la Tunisie profonde risquent de devenir un enjeu et une force d'appoint que se disputent le clan des Tunisois et celui des Sahéliens, avec tout ce que cela implique comme dangers pour l'unité du pays, ainsi exposé à des influences et à des ingérences étrangères.

L'opposition, désormais légale, issue du régime n'échappe pas à cette loi. Washington et Paris se disputent les faveurs des clans, tant au sein du gouvernement que de l'opposition. L'esprit de vassalité à l'égard de l'étranger, qui se développe dans le monde politique tunisien, contredit tous les discours relatifs à la défense de l'indépendance nationale. Ce n'est pas sans amertume que l'on voit s'éteindre un à un les lampions de la souveraineté dans un pays dont le peuple a su garder, à travers tant d'épreuves, une haute idée de sa personnalité et de sa liberté. En sus de ce jeu malsain et dangereux, il en est d'autres qui échappent aux regards du citoyen parce qu'on les lui cache de mille et une manières.

L'armée, cette force silencieuse, donne l'impression de choisir une nouvelle voie, celle de la coopération à l'échelle maghrébine. Mais est-ce là l'expression d'une volonté reposant sur une stratégie, ou bien une tactique dictée par les circonstances ? La question mérite d'être posée, car l'état-major des forces armées n'a pas, que l'on sache, laissé se relâcher ses liens avec les Etats-Unis dont les visées hégémoniques sont plus affirmées que jamais. Cependant, si une partie de cet état-major, s'appuyant sur les choix politiques actuels, préconise la plus étroite collaboration avec l'armée américaine, un autre courant se dessine parmi les officiers qui ne partagent pas cette optique. Jusque-là restée apparemment à l'écart de l'action politique, l'armée n'en est pas moins travaillée par les profondes contradictions qui agitent le pays.

Les germes de division n'ont pas épargné la centrale syndicale. Unie dans la revendication de son autonomie par rapport au Néo-Destour et dans la lutte contre l'arbitraire policier, l'U.G.T.T. présente aujourd'hui des fissures. Sous les prétextes les plus divers, des alliances opportunistes se sont nouées au fil des conflits internes qui l'ont secouée. Elle est soumise aux fortes pressions des différents clans du pouvoir destourien et de l'opposition officielle. Ces fissures menacent de se transformer en brèches qui, à terme, entraîneraient inéluctablement l'écroulement de l'ensemble de l'édifice. L'unité de l'U.G.T.T. est une nécessité vitale pour la Tunisie populaire et rurale, celle située au-delà de la frange côtière et celle, au sein de cette frange, qui ne franchit la frontière du bidonville que pour vendre sa force de travail. La ville boulimique suce le sang de la campagne, qu'elle nourrit de plastique et de tissus synthétiques...

Bourguiba n'avait pas tort d'affirmer dans l'un de ses discours que l'Etat tunisien était « en équilibre instable », et de le comparer à une pyramide renversée pouvant basculer à tout moment. Il aurait pu englober la Tunisie entière dans cette image, et porter ainsi un jugement plus proche de la vérité. J'ajoute pour ma part qu'il est des navires dont l'état de détresse est si avancé qu'il ne sert plus à rien de tenter d'en colmater les brèches. Le Néo-Destour est de ceux-là. Remettre la pyramide sur sa base, changer de navire, voilà ce que le peuple tunisien n'a cessé de proclamer au fil de ses jours de colère. Ceux de décembre et janvier risquent de ne pas être les derniers.

I.T.

## DANS SON RAPPORT SUR LES ÉMEUTES DE JANVIER

### La Ligue tunisienne des droits de l'homme critique sévèrement le pouvoir

#### De notre correspondant

Tunis. — Le rapport de la commission d'enquête et d'analyse de la Ligue tunisienne des droits de l'homme sur les événements sanglants qu'a connus le pays au début de l'année, à la suite de l'augmentation du prix du pain, se montre sévère à l'égard du pouvoir et suggère qu'une loi soit votée pour dédommager les victimes de cette « crise sociale ».

Selon le rapport publié le jeudi 24 mai, l'« incapacité » des institutions officielles, et en particulier des institutions politiques à assurer « l'encadrement et la canalisation des larges masses populaires », ajoutée notamment à la croissance démographique, explique, dans une large mesure, l'explosion. Parmi les autres facteurs sont mentionnées « l'érosion de la crédibilité et de la représentativité des institutions élues », les « hésitations » qui ont accompagné l'« ouverture » politique et sociale de ces dernières années, conséquences d'un « vide politique » qu'est venue aggraver « la volonté de maintenir l'opposition légale en marge des débats (...) sur les grandes questions nationales ».

La Ligue considère, d'autre part, que les augmentations des produits céréaliers auraient dû intervenir « progressivement, sans démagogie et loin de toute improvisation ».

Elle met aussi l'accent sur les disparités sociales et le « divorce » entre les institutions et la jeunesse. Elle relève que la majorité des manifestants appartenaient à « une catégorie sociale qui n'a pas fait l'objet d'études rigoureuses susceptibles de la situer aussi bien dans le processus de production que dans l'ensemble de la hiérarchie sociale ».

Le rapport dresse un bilan nominatif des personnes — des jeunes pour la plupart — ayant trouvé la mort lors des émeutes. Leur nombre est arrêté à quatre-vingt-douze (alors que le bilan officiel fait état de quatre-vingt-neuf tués). Il est précisé que les blessés « atteints au niveau de la poitrine et du ventre » se comptent par centaines et que « des arrestations en masse sans précédent dans l'histoire de la Tunisie » ont été opérées.

Le comportement « contradictoire et troublant » des forces de police est également relevé. Il est fait mention de l'absence d'agents de l'ordre sur certains lieux des troubles mais aussi du recours aux armes à feu sans les sommations d'usage. De même, il est souligné que les manifestations, bien qu'elles se soient déroulées « pour l'essentiel » de façon pacifique, ne furent pas exemptes « d'excès et d'actes de violence ».

MICHEL DEURÉ.

## Tunisie

# Dix émeutiers condamnés pour meurtres à la peine capitale

De notre correspondant

Tunis. — La cour criminelle de Tunis a prononcé, samedi 26 mai, dix peines capitales pour homicide volontaire dans deux affaires quasi identiques, qui se sont déroulées le 3 janvier à la périphérie de la capitale, lors des « émeutes du pain ».

Ce jour-là, deux Tunisiens qui regagnaient leur domicile à bord de leur voiture ont été pris sous les jets de pierres dont quelques groupes de manifestants bombardaient tous les véhicules en circulation et ont été tués. Des témoins ont confirmé les faits et reconnu formellement leurs auteurs. La cour a également condamné deux émeutiers aux travaux forcés à perpétuité et à vingt ans de la même peine, et prononcé plusieurs acquittements.

Depuis le début du mois, les tribunaux tunisiens ont jugé plusieurs manifestants interpellés lors des événements sanglants du début de l'année et leur ont infligé des peines allant de cinq à trente ans de travaux forcés (*le Monde* du 17 mai) pour pillage, vol, incendie et destruction de biens. Expliquant l'extrême sévérité des peines prononcées, le journal *l'Action* écrit que « tous ceux qui nous ont endeuillés en violant la quiétude et l'harmonie de notre pays doivent répondre de leurs actes ignobles ». « Les procès qui se déroulent, ajoute l'organe du Parti socialiste destourien, apportent aux citoyens une charge de sécurité et consolident leur foi en l'inviolabilité de la loi et la pérennité de la justice, bases fondamentales de la liberté, de la démocratie et de la stabilité. »

Sur le millier d'arrestations opérées dans les villes qui furent le théâtre d'émeutes, quelque trois cents seulement ont été maintenues en attendant que la justice se prononce. Selon les milieux proches de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, la plupart des militants et sympathisants du Mouvement de la tendance islamique interpellés aux fins d'interrogatoire ont été relâchés. La Ligue s'attend, en outre, à l'élargissement, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du retour d'exil du président Bourguiba, le 1<sup>er</sup> juin 1955, d'une dizaine d'anciens dirigeants du MTI condamnés en septembre 1981.

MICHEL DEURÉ.

LE MONDE

Mercredi 30 mai 1984

## Tunisie

● DEUX CONdamnÉS EXÉCUTÉS. — Deux hommes reconnus coupables, le 14 janvier, « d'homicide volontaire et de tentative d'homicide avec l'intention de commettre un vol » ont été pendus lundi 28 mai à l'aube dans une prison de Tunis, a annoncé le ministère de la justice. — (Reuter.)